République Française
Département Mayenne
Commune de Grez-En-Bouère

Réunion de Conseil Municipal
Procès-Verbal de la séance du 15 Octobre 2026

Nombre

de Membres en exercice 15 Date de la convocation : le 09 octobre 2026

de Présents 12

de Votants 13

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Madame Le Maire, Nolwenn BOISSINOT.

Présents : M. Alain PAGERI, Mme Nathalie GABILLARD, M. Éric DONZALLAZ, Mme Mathilde BLANCHET (Adjoints au Maire), M. Sylvain JONCHERAY (arrivée à 19h55), Mme Manuela PANNIER, Mme Delphine HUGNET, Mme Honorine CARLIER, Mme Alexiane LEPAGE, M. Lorenzo DONATI et M. Vincent LAVAL formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : M. Matthieu POIRIER (pouvoir donné à M. Sylvain JONCHERAY), M. Alexis GAUTIER et M. Romain PRODHOMME

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.
Mme Delphine HUGNET est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 02 septembre 2026
- Demande de création d'adresse :
 - → 10 TER rue du Chêne (Section AD n°201, n°202)
 - → 1, La Ribaudière (Section B n°99)
 - → 8, route des Pierres (Section AC n°184)
- Proposition de suppression de l'emplacement réservé n°21 – Aménagement du chemin rural de la Ramière
- Proposition d'acquisition du 7 rue Villebois Mareuil
- Demande de remboursement de l'OGEC suite au paiement de deux factures de fournitures scolaires pour l'école privée Saint Jean-Baptiste
- Projet de rénovation du local 14 rue de la Libération (onglerie)
- Augmentation du temps de travail de l'emploi d'agent de restauration à partir du 1er novembre 2026
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

Demande d'autorisation de modification de l'ordre du jour

Madame le Maire sollicite l'autorisation de supprimer le point suivant de l'ordre du jour :

- Proposition de suppression de l'emplacement réservé n°21 – Aménagement du chemin rural de la Ramière

En effet, ce point a déjà fait l'objet d'une délibération n°2025-09-25-03 lors de la séance du 25 septembre 2025.

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ des membres présents (11 voix POUR), de supprimer ce point de l'ordre du jour.

Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal, en date du 02 Septembre 2026.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents lors de cette séance.

DÉLIBÉRATION N°2026-10-15-01 Demande de création d'adresse : 10 Ter rue du Chêne

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la société SCI NFM représentée par M. BELHEN Frédéric reçue par courrier le 18 septembre 2026. Il sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir l'attribution officielle de l'adresse suivante : 10 TER rue du Chêne. Cette demande d'adressage est nécessaire afin de disposer d'une adresse officielle et de pouvoir effectuer les différentes démarches administratives liées au bien et aux sociétés susceptibles d'y être domiciliées.
Madame le Maire propose d'attribuer l'adresse « 10 TER rue du Chêne » pour les parcelles cadastrées section AD n°201 et n°202.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :
- **PREND ACTE de cette demande et émet un avis favorable pour attribuer et créer l'adresse « 10 TER rue du Chêne » pour les parcelles cadastrées section AD n°201 et n°202,**
- **DIT que cette nouvelle adresse sera enregistrée au fichier des voies, lieux-dits, et rues de la Commune,**
- **PRÉCISE que cette délibération sera transmise :**
 - → **Au demandeur pour notification, à charge pour lui d'en informer les concessionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone, La Poste)**
 - → **Au Service du Cadastre pour donner suite à cette demande de dénomination**
 - → **Au service Départemental d'Incendie et de Secours pour mise à jour du plan d'intervention d'urgence.**

DÉLIBÉRATION N°2026-10-15-02 Demande de création d'adresse : 1, La Ribaudière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. PODEVIN Pierre-Marie reçue le 28 septembre 2026. Il sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir l'attribution officielle de l'adresse suivante : 1, La Ribaudière. Cette demande d'adressage est nécessaire afin de disposer d'une adresse officielle pour le siège de son exploitation agricole.
Madame le Maire propose d'attribuer l'adresse « 1, La Ribaudière» pour la parcelle cadastrée section B n°99.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :
- PREND ACTE de cette demande et émet un avis favorable pour attribuer et créer l'adresse « 1, La Ribaudière » pour la parcelle cadastrée section B n°99,
- DIT que cette nouvelle adresse sera enregistrée au fichier des voies, lieux-dits, et rues de la Commune,
- PRÉCISE que cette délibération sera transmise :

- → **Au demandeur pour notification, à charge pour lui d'en informer les concessionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone, La Poste)**
- → **Au Service du Cadastre pour donner suite à cette demande de dénomination**
- → **Au service Départemental d'Incendie et de Secours pour mise à jour du plan d'intervention d'urgence.**

DÉLIBÉRATION N°2026-10-15-03 Demande de création d'adresse : 8, Route des Pierres

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. FOURNIER Pierre reçue par mail le 1er octobre 2026. Il sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir l'attribution officielle d'une adresse suite à la construction de sa future habitation.
Madame le Maire propose d'attribuer l'adresse « 8 Route des Pierres » pour la parcelle cadastrée section AC n°184.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :
- **PREND ACTE de cette demande et émet un avis favorable pour attribuer et créer l'adresse « 8 route des Pierres » pour la parcelle cadastrée section AC n°184,**
- DIT que cette nouvelle adresse sera enregistrée au fichier des voies, lieux-dits, et rues de la Commune,
- PRÉCISE que cette délibération sera transmise :

- → **Au demandeur pour notification, à charge pour lui d'en informer les concessionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphone, La Poste)**
- → **Au Service du Cadastre pour donner suite à cette demande de dénomination**
- → **Au service Départemental d'Incendie et de Secours pour mise à jour du plan d'intervention d'urgence.**

DÉLIBÉRATION N°2026-10-15-04 Proposition d'acquisition du 7 rue Villebois Mareuil

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section AD n°105, n°429, n°471 et n°470, sis 7 rue Villebois Mareuil, d'une superficie totale de 114 m² à Mme GUEROIS Géraldine.
Le prix de vente du bien est de 18 000,00 €. Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :
- DÉCIDE d'acquérir, à Mme GUEROIS Géraldine, les parcelles situées 7 rue Villebois Mareuil, section AD n°105, n°429, n°471, n°470, dans les conditions évoquées ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tous documents afférents à cette acquisition.

DÉLIBÉRATION N°2026-10-15-05 Demande de remboursement de l'OGEC suite au paiement de deux factures de fournitures scolaires pour l'école privée Saint Jean-Baptiste

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande faite par Madame WALOP Charlotte, Directrice de l'école privée Saint Jean-Baptiste. Cette dernière s'est trompée et a réglé directement deux factures de fournitures scolaires à la Librairie Mary.
Elle rappelle que les coûts de fournitures sont normalement supportés par la commune.

Il y a donc lieu de procéder au remboursement des frais engagés par Mme WALOP Charlotte. Le montant total des frais engagés s'élève à 700,07 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :
- DÉCIDE donc de rembourser les frais d'achat de fournitures scolaires d'un montant de 700,07 € TTC à l'OGEC.

Arrivée de M. Sylvain JONCHERAY à 19h55.

DÉLIBÉRATION N°2026-10-15-06 Projet de rénovation du local 14 rue de la Libération (onglerie)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le local situé au 14 rue de la Libération et loué à Mme Magalie HOUDAYER (Mon Studio Beauté) a des problèmes d'humidité. De plus, la locataire se plaint également de payer des factures d'énergie importantes. Elle souhaiterait également agrandir son espace de travail pour pouvoir développer son activité et embaucher une personne en complément.
Mme le Maire précise que le coût prévisionnel de ces travaux de rénovation est estimé à environ 34 000 € TTC, répartis comme suit :

- Menuiseries : 3 292,61 € TTC
- Isolation : 6 101,77 € TTC
- Maçonnerie : 6 283,49 € TTC
- Électricité / Plomberie / Ventilation pour l'aménagement de deux cabines et d'un sanitaire : 18 189,48 € TTC

Madame le Maire ajoute qu'un rapport établi par une entreprise spécialisée dans la recherche de fuites et d'humidité a mis en évidence plusieurs problèmes nécessitant des interventions rapides au niveau d'un mur, de la toiture, de gouttières.
Il est précisé que le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 34 000 € TTC n'englobe pas les interventions pour résoudre les problèmes d'humidité.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de commencer par faire réparer les zones d'infiltration d'eau avant de réaliser les travaux d'aménagement et d'isolation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) décide :
- De retenir le principe d'une rénovation du local afin de résoudre les problèmes d'humidité, d'améliorer les performances énergétiques et de permettre le développement de l'activité professionnelle.
- De procéder dans un premier temps aux réparations des zones présentant des infiltrations d'eau (gouttières, toiture et autres points identifiés), après consultation des entreprises et obtention de devis.

- De faire réaliser les travaux d'aménagement et d'isolation dans un second temps, après vérification de la bonne résolution des problèmes d'infiltration.
- De demander les devis nécessaires afin de disposer d'un chiffrage précis de l'ensemble des interventions.
- De soumettre au Conseil Municipal la validation définitive des travaux et de leur financement avant tout engagement de dépenses.

Mme le Maire rappelle que ce projet peut être financé en partie par le Contrat de Territoire à hauteur de 18 000 € mais qui peut être cumulable avec la prime CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) pour la partie isolation.

Mme Honorine CARLIER demande si la locataire peut prendre en charge une partie des travaux sachant que la commune sera subventionnée à hauteur de 50 % environ. Mme le Maire répond que la commission a décidé, en accord avec la locataire, d'augmenter le loyer en conséquence.

DÉLIBÉRATION N°2026-10-15-07 Augmentation du temps de travail de l'emploi d'agent de restauration à partir du 1er novembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n°2023-12-14-08 en date du 14 décembre 2023 créant l'emploi permanent d'agent de restauration à temps non complet,
Vu la délibération n°2024-09-26-09 en date du 26 septembre 2024 augmentant le temps de travail de l'emploi d'agent de restauration à temps non complet

Madame le Maire expose que suite à la nouvelle convention tripartite pour la fourniture de repas entre le Collège, le Département et la Commune, les heures de travail de l'agent de restauration mis à disposition du Collège ont été augmentées. Le temps de travail passe de 22,05h annualisées (22h03 min) à 23,23h annualisées (23h14 min).
Il y a donc lieu d'augmenter le temps de travail de cet emploi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) :
- DECIDE de porter, à compter du 1er novembre 2026, de 22,05h annualisées (temps de travail initial) à 23,23h annualisées (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de l'emploi d'agent de restauration ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux.
- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- **Scolaire :**

Madame Nathalie GABILLARD, informe le Conseil Municipal que :

→ Le concours de dessins organisé par le Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le samedi 5 septembre 2026 lors du Forum des Associations : 22 enfants ont participé.

→ Le concours de chants également organisé par le CMJ a eu lieu le vendredi 9 octobre 2026 avec Dorian PIPELIER comme animateur. Une vingtaine de candidats ont ravi le public par leur chant.

→ Les élections pour élire les trois nouveaux élus au CMJ auront lieu le vendredi 16 octobre 2026.

→ La prochaine réunion du CMJ aura lieu le jeudi 19 novembre 2026. Les enfants réaliseront les paquets ainsi que les décorations à mettre dans les sapins de la commune.

→ Le dernier Projet Éducatif Territorial (PEDT) datait de 2019. Il a été nécessaire de le retravailler. Il permettra à l'équipe périscolaire de mettre en place leur projet pédagogique.

→ Au niveau intercommunalité, une réflexion est lancée sur le mode de gestion en régie pour la piscine. Actuellement elle est gérée en délégation de service public (DSP), c'est-à-dire par une société privée. Le contrat prend fin en octobre 2027.

- **Communication / Presse :**

Madame Mathilde BLANCHET informe le Conseil Municipal que :

→ La commission s'est réunie le 17 septembre 2026 pour la mise à jour du site internet et le choix des articles du prochain Flash Infos. Il est en cours d'édition et sera distribué courant novembre 2026.

→ La prochaine réunion de la commission aura lieu le 17 novembre 2026 pour la mise à jour d'IntraMuros

→ La réunion publique a eu lieu le vendredi 25 septembre 2026. Une dizaine de personnes étaient présentes. Il y a eu de très bons échanges sur plusieurs sujets évoqués (sécurité routière, compte Instagram…).

Facebook : 1 666 publications réalisées depuis le lancement
1 163 abonnés (+ 30 depuis le dernier conseil)

LE TOP 10 :

1. Arrêté préfectoral contre les rassemblements festifs à caractère musical non déclarés, le transport et l'installation de matériel « sound system » (7 855 vues)
2. Nouvelle année scolaire, École Saint Jean-Baptiste (6 074 vues)
3. Marché de Noël « La Préhouillière » à Bouère, le 14 et 15 Novembre 2026 (5 947 vues)
4. Forum des associations, Journée festive du samedi 5 septembre 2026 (4 804 personnes)
5. Brigade de gendarmerie, accès fermé au public le lundi 5 octobre 2026 (4 541 vues)
6. Vitrine Au Grez d'Elsa : Octobre Rose (3 773 vues)
7. Test du dispositif FR-Alert, mardi 22 septembre 2026 (2 015 vues)
8. Chatte perdue (1 931 vues)
9. Concours de chant organisé par le CMJ, vendredi 09 octobre 2026 (1 854 vues)
10. Bourses aux vêtements, chaussures et sacs à Solesmes, le 10 et 11 octobre 2026 (1 765 vues)

→ **Manifestations / Fêtes / Animations**

Madame Mathilde BLANCHET informe le Conseil Municipal que :

→ Grez 'en Fêtes a organisé le samedi 5 septembre 2026 une journée festive : Forum des associations, concours de pétanque (43 équipes) et repas dansant

→ Le Marché de Noël aura lieu le samedi 12 décembre 2026 de 14h00 à 22h00

- **Action Sociale :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal :

- Banque alimentaire du mardi 13 octobre 2026 :

0-18 mois	1,5-14 ans	15-25ans	26-59ans	60ans et +	TOTAL	Commune	début	Fin
			1		1	SAINT BRICE	17/01/2026	29/12/2026
				1	1	VILLIERS CHARLEMAGNE	29/09/2026	01/12/2026
	2		1		3	BOUERE	06/10/2026	23/02/2027
			1		1	RUILLE FROID FONDS	05/02/2026	02/02/2027
			1		1	RUILLE FROID FONDS	01/07/2026	01/01/2027
			1		1	SAINT BRICE	03/06/2026	15/12/2026
				1	1	SAINT BRICE	14/04/2026	14/10/2026
			1		1	GREZ EN BOUERE	18/08/2026	30/11/2026
			1		1	BOUERE	08/09/2026	08/12/2026
			1		1	SAINT CHARLES LA FORÊT	08/09/2026	08/12/2026
	1		1		2	RUILLE FROID FONDS	18/08/2026	20/10/2026
			2		2	BOUERE	28/07/2026	27/10/2026
	2	1	1		4	BOUERE	13/10/2026	29/12/2026
			1		1	BOUERE	13/10/2026	26/01/2027
	1	1	2		4	GREZ EN BOUERE	28/07/2026	12/01/2027
1	2		2		5	BOUERE	13/05/2026	01/12/2026
			1		1	VILLIERS CHARLEMAGNE	15/09/2026	15/12/2026
				1	1	GREZ EN BOUERE	15/09/2026	05/01/2027
1	8	2	18	3	32			

- **Urbanisme / Environnement :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal :

→ Projets : Aménagement de la rue de la Libération
 - Modification des places de stationnement – Loi LOM
 - Intégrer des bornes de recharge véhicule électrique : RDV avec M. TACONETTE de la société DTB le 23/09/2026 (toujours pas de devis) et RDV avec M. BOYER de la société E-Totem le 29/09/2026 (toujours pas de devis)

→ Conseil d'exploitation eau-assainissement CCPMG le 29/09/2026 :

L'eau consommée sur la commune est pompée à la Mauditière. Il est pompé 164 100 m3/ an ce qui représente 12 % de la consommation totale de la CCPMG. Elle dessert principalement Grez/Bouère/St Brice.

Dernièrement le service des eaux s'est aperçu que la parcelle (C n°29) où est implantée le château d'eau du Bordeau à Grez-en-Bouère était de propriété privée. Par succession, cette parcelle appartient à Mme de Poulpiquet habitant Le Plessis à Grez-en-Bouère. Après une première rencontre le 15 juin 2026 avec M. Stéphane FOUCHER, Vice-Président de la commission, un pré-accord a été conclu avec Mme de Poulpiquet. Ce pré-accord a été signé par Mme de Poulpiquet le 04 septembre, il est soumis à la validation du conseil d'exploitation dans un premier temps et au conseil communautaire pour une validation définitive.

La CCPMG a la compétence eau-assainissement depuis quelques années déjà mais les agents communaux restent chargés :

Pour les unités de traitements :

- Du nettoyage et dégrillage des ouvrages de prétraitement

- De la surveillance et de l'entretien des sites et des abords

Pour les postes de refoulement :

- Du contrôle visuel et de l'entretien des équipements électromécaniques et du poste
- Des opérations de maintenance préventive.

Un temps d'intervention identique et forfaitaire est affecté à chaque type de filière.

Ces forfaits comprennent le temps des agents avec leurs matériels.

Les agents techniques ainsi mis à disposition restent sous l'autorité hiérarchique de leur employeur.

La CCPMG verse à la commune une compensation financière de 6 256,69 €. M. Éric DONZALLAZ va demander aux agents techniques le temps réellement passé sur ces opérations d'entretien (ils accompagnent également dès que la CCPMG intervient sur notre réseau d'eau). Il souhaiterait voir si l'indemnité qui est versée est en adéquation avec le temps passé. Si ce n'est pas le cas il fera remonter l'information au Conseil Municipal afin de revoir avec la CCPMG pour augmenter la compensation financière.

De plus, à partir de maintenant la CCPMG refacture les différentes commissions qui occupent les locaux. Par exemple, le service « eau et assainissement » va payer à la CCPMG un loyer (5 716 €) et des charges (1 824 €) à l'année. Le temps « agent » qui leur est attribué est également refacturé aux services utilisateurs.

→ Rencontre des territoires organisée par TEM le 08 octobre 2026 à Meslay du Maine à 10h00 :

Echanges avec les différents responsables de chez TEM sur les différents sujets qui nous intéressent notamment :

- Les bornes électriques pour rechargement des voitures (pour information la borne de rechargement de voiture existante place de la mairie n'est pas rentable.)
- L'éclairage publique : rdv pris avec Patrice Thourault pour le vendredi 23 octobre 2026 à 14h. Nos éclairages publics sont avec des ampoules qui ne sont plus fabriquées. 183 points lumineux sont concernés. Il est donc nécessaire de changer nos éclairages par des LED. Planification et préparation du budget prévisionnel correspondant.
- Revue du programme pour l'effacement des réseaux en prévision du réaménagement de la rue de la libération.

→ Visite des logements de Mayenne Habitat le 09 octobre 2026 à 14h00 :

M. Éric DONZALLAZ, M. Alain PAGERI et M. Alexis GAUTIER ont visité les biens non loués de Mayenne Habitat situés sur la commune. Il a été convenu de la remise sur le marché de deux biens : un studio se situant au 1 bis rue du chêne, et un T2 situé rue de la mairie.

Le service travaux de Mayenne Habitat doit faire chiffrer une isolation par l'intérieur pour certains autres biens.

Visite également du bien Rue Division Leclerc (à côté du parking du parc des Lilas) qui a un problème d'humidité. Ça vient certainement du sol, l'étage n'a pas de problème d'humidité.

→ Création d'un guichet unique de la haie : à partir du 1er octobre 2026, si un pétitionnaire dépose une déclaration préalable pour demander l'autorisation d'arracher ou de détruire une haie, le dépôt de cette demande sera refusé. Le pétitionnaire doit déposer cette demande sur le Guichet Unique de la Haie : " https://haie.beta.gouv.fr ".

→ Demande de recensement des installations photovoltaïques communales en Mayenne :

Pour Grez-en-Bouère il n'y a pas d'installations photovoltaïques.

Analyse des résultats :

• 242 collectivités sollicitées ;
• 175 réponses ;
• 157 collectivités répondantes ;
• 65 % de taux de réponse.

Parmi les collectivités répondantes :

• 43 déclarent posséder au moins une installation photovoltaïque, soit 27 % des répondantes.

- 63 installations déclarées mais uniquement 46 installations pour lesquelles les données sont complètes
- 26 collectivités ayant fourni l'ensemble des informations demandées ;
- 748 kWc recensés pour 46 installations (17 installations pour lesquelles la Puissance est manquante)
- Puissance moyenne : 16 kWc par installation.

Pour les installations les plus récentes (après 2020) :

- L'enjeu principal n'est plus la vente de l'électricité
- La priorité devient la maximisation de l'autoconsommation

• L'adéquation entre production et consommation est désormais un facteur clé de rentabilité.

L'amélioration du pilotage énergétique des bâtiments devient donc un levier aussi important que la production elle-même.

→ Commission intercommunale Déchets Économie Circulaire
Suppression dans le principe de l'ensemble des points de collectes aux portes à portes existant encore pour certaines entreprises.
Septembre 2026 : reste 8 entreprises collectées
Cependant ça devrait être maintenu pour les EHPADs et les écoles, point à confirmer et à voter par le bureau.
La suppression des déchetteries du territoire est actée et ne peut plus être remise en cause, il sera créé une nouvelle déchetterie pour l'ensemble du territoire.
Le maitre mot est la réduction du volume de déchets.

- **Sécurité :**

Monsieur Éric DONZALLAZ présente au Conseil Municipal les différents sujets qui seront évoqués en commission :

→ Les moyens de lutte incendie extérieur, c'est-à-dire les poteaux incendie et les réserves incendie de la commune : maintenance à effectuer sur les poteaux incendie de la commune. Les lignes en rouge désignent des réparations à effectuer sur les poteaux incendie. Il y a également des problèmes de volume d'eau. Un chiffrage a été demandé auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez afin de corriger ces différents points.

POTEAUX INCENDIE GREZ EN BOUERE (18)							
Numéro/Marque	Adresse	Diamètre poteau	Diamètre alimentation	Observation	Pression statique	Débit sous 1 bar	Date
53110001 *Bayard*	LA GARE RUE VILLEBOIS MAREUIL	DN 100	PVC 160		4 bars	90 m³/h	05/05/2026
53110002 *Bayard*	COLLEGE ROUTE DE RUILLE	DN 100	PVC 140	Encombré par végétation	3,5 bars	82 m³/h	05/05/2026
53110003 *Bayard*	4 RUE BOIS VILLEBOIS MAREUIL	DN 100	PVC 160		3,9 bars	93 m³/h	05/05/2026
53110004 *Bayard*	ROND POINT 26 DIVISION LECLERC	DN 100	PVC 160		2,7 bars	66 m³/h	05/05/2026
53110005 *PAM*	12 RUE DES SPORTS	DN 80	PVC 90	Manque bouchon DN 70	4,8 bars	11m³/h	05/05/2026
53110006 *Bayard*	2 RUE DE LA MAIRIE	DN 100	PVC 160		3,4 bars	96 m³/h	05/05/2026
53110007 *Bayard*	RUE DE LA MAIRIE 1 CITE DES PELOUSES	DN 80	PVC 90	Manque bouchon DN 70 Fermeture capot cassé	4,8 bars	17 m³/h	05/05/2026
53110008 *Bayard*	11 RUE BEL EBAT	DN 80	PVC 90		3,8 bars	97 m³/h	05/05/2026
53110009 *Bayard*	RUE DE L ABATTOIR	DN 100	F 200		3,7 bars	99 m³/h	05/05/2026
53110010 *SMHM*	CHÂTEAU D EAU LES BORDEAUX	DN 100	AC 150		1,8 bars	68 m³/h	05/05/2026
53110011 *Bayard*	45 RUE BEL EBAT	DN 80	PVC 90		4,3 bars	64 m³/h	05/05/2026
53110012 *Bayard*	ZI LA PROMENADE FACE ENTREE BRENNTAG	DN 100	PVC 160	Bouchon gauche DN 65 HS (Manque joint)	5,2 bars	136 m³/h	05/05/2026
53110013 *PAM*	ZI LA PROMENADE A COTE DU N O DELACAGE	DN 100	PVC 160		4,7 bars	117 m³/h	05/05/2026
53110014 *PAM*	LES DODINIERES	DN 100	PVC 160	Fuite par DN 100 quand débimètre posé Poteau à changer	2,8 bars	89 m³/h	05/05/2026
53110015 *Bayard*	30 RUE DIVISION LECLERC FACE GENDARMERIE	DN 100	PVC 160	Bouchon gauche DN 65 HS (Manque joint)	2 bars	52 m³/h	05/05/2026
53110016 *GHM*	ZA RTE DE CHÂTEAU GONTIER	DN 80	AC 80	Manque bouchon DN 70	4,8 bars	22 m³/h	05/05/2026
53110017 *Bayard*	RUE DES CHARMES LOT DES TILLEULS	DN 100	PVC 140		3,1 bars	85 m³/h	05/05/2026
53110018 *Bayard*	RUE DU FRENE	DN 100	PVC 140		2,1 bars	50 m³/h	05/05/2026

Il existe également des problèmes sur les réserves incendie. Dans le Lotissement du Frêne, la bâche de la réserve est à changer car elle est percée et il faut également mettre en place un point de pompage fixe. Concernant la réserve incendie de la zone d'activités du Stade, il faut aussi créer un point de pompage fixe.

→ Le marquage de signalisation horizontale notamment les passages piétons. Certains sont quasiment effacés. Il est important de mettre en place un programme de contrôle régulier des existants.
Il faut revoir la signalisation des priorités à droite afin qu'elles soient plus visibles.
Il y a des places de stationnement à supprimer afin de se mettre en conformité au Code de la Voirie Routière (article L.118-5-1, version en vigueur depuis le 27 décembre 2019) : « aucun emplacement de stationnement ne peut être aménagé sur la chaussée cinq mètres en amont des passages piétions ». Cette conformité doit être réalisées au plus tard le 31 décembre 2026. Plusieurs possibilités d'aménagement peuvent être mises en place :
1/Déplacer les pots de fleurs octogonaux afin d'interdire le stationnement
2/Placer des racks à vélos
3/ Marquage au sol « interdit de stationner »

→ Sécurisation mairie : mettre en place un bouton poussoir d'alerte au guichet de la mairie ou dans le bureau du Maire ou de l'élu considéré, reliés selon les cas à une société de télésurveillance, au centre d'opération et de renseignement de la gendarmerie.

→ Moyens vidéo : recherche des actes d'incivilités et sécurité publique (en attente de devis)
Réglementation en tant qu'administration à respecter
Durée de conservation maximum de l'image de 30 jours
Déclaration préalable à effectuer
Déclaration des utilisateurs autorisés

Masquage dynamique des zones privatives : lorsque l'on filme la voie publique il est interdit de filmer chez les particuliers

Zones à couvrir : suivant le rapport de la gendarmerie
Vers Meslay D14
Route de Meslay D14/ Ruillé Froid de Fonds D109 PM OV
Espace de collecte des ordures ménagères D14 PM OV IP
Rue de Taude – Bel-Ebat PM OV
Rue de la Libération D28 et route de la Meignanne PM OV
Feu Rue de la Libération PM OV sous réserve de la légalité
Place l'Église D14 D28 PM OV IP
Espace covoiturage Carrefour restaurant D28 PM OV
Venant de château Gontier Accès zone artisanale et espace sport D28 PM OV
Carrefour D145 route accès mairie route de Bierné PM OV

2 problématiques : la transmission de l'image et l'alimentation des caméras

→ Moyens de communication hors réseau téléphonique : en cas de catastrophe ou accident industriel (Aprochim ou Brenntag). Pouvoir toujours communiquer
Distance évaluée environ 10 km
Configuration terrain vallonné
Quelques bois
Nécessité de fonctionner dans toutes les conditions atmosphériques
Poste mobile suffisamment puissant afin de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire
Puissance estimée 10w/15w en tout temps
Fréquence entre 30 et 174 mHz
Solution nécessitant des autorisations spécifiques

→ Dossiers prévisionnels chiffrés :
Ajout d'extincteur dans le local de stockage de la salle des sports et vestiaires club house.
Les plans d'intervention et d'évacuations doivent être revus.
Des extincteurs seront installés dans l'atelier de la mairie et le garage du véhicule électrique.
Adapter le contrat de maintenance des extincteurs pour l'ensemble des bâtiments.
Devis fait par la société SOPRO de Grez-en-Bouère, devis total de 2 160,90€ hors révision du contrat de maintenance.
Allumage hélicoptère (secours) terrain des sports à tester.
Levée de l'ensemble des réserves Apave pour les vérifications électriques, pour les vérifications des jeux et des équipements sportifs.

→ DICRIM version graphique : retour attendu prochainement

→ Un exercice intrusion a été organisé à l'école publique Levrot le 05 octobre 2026 à 10h00 : pas de problème majeur.

→ La commission de suivi de site Brenntag a eu lieu le 08 octobre 2026 à 14h00 à la mairie :
Étude de danger date de 2024
Prochain exercice 2028 au plus tard
Brochure de diffusion à la population tous les 5 ans, celle-ci devra être modifiée
Il serait nécessaire de créer une réserve communale de sécurité civile

Avant les exercices il sera nécessaire de faire des informations et des formations au personnel de la mairie et à la population

- **<u>Travaux / Voirie :</u>**

Monsieur Alain PAGERI informe le Conseil Municipal que :

→ Le tracteur est chez ROMET actuellement, le pont avant est cassé. Il s'avère que c'est un tracteur un peu âgé, il est de 1997 et il est très difficile de trouver des pièces. Des réparations ont déjà été effectuées il y a deux ans sur un réducteur droite pour un coût de 5 000 €. Aujourd'hui le montant des réparations est évalué à 8 000 €. Un pont avant a été trouvé à l'étranger. Le commercial de chez ROMET propose de racheter le tracteur 5 000 € sachant qu'il avait été acheté environ 11 000 € sans la fourche. Pour la fourche il a été ajouté 3 000 €.
La question est : est-ce que l'on répare le tracteur et on le garde ou on le change ?
ROMET est actuellement en possession d'un tracteur qui répond aux critères demandés. Il vaut 30 000 € TTC. C'est un SAME de 75 chevaux. Il a 10 ans et moins de 1 000 heures. C'est une bonne occasion. L'ensemble du Conseil Municipal émet un avis plutôt favorable concernant la vente du Masey Ferguson et l'achat d'un nouveau tracteur.

→ Elagage : Il est effectué en novembre/décembre. Il a eu des prix et c'est MALNUIT qui est moins cher que COULON. Un devis va lui être demandé pour les 36 kms à faire.

DIVERS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que :
- la commune a renoncé à son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

→ 15 rue de la Libération (Section AC n°19) :
- Bâti sur terrain propre
- 150 m²
- Prix : 106 500 € + commission de 7 000 €

→ Route des Pierres (Section AC n°184)
- 375 m²
- Non bâti
- 7 000 € + commission de 1 000 €

Mme le Maire informe qu'elle va faire une demande de devis pour dératiser le centre bourg. Plusieurs plaintes ont été déposées auprès du secrétariat. Plusieurs rats ont été vus à des endroits différents du bourg. L'adhésion à POLLENIZ a été renouvelée et la commande de raticide est en cours.

Les travaux de rénovation du logement se situant au 35 rue Bel-Ébat sont terminés. Il est proposé à la location sur le bon coin.

Mme le Maire a rendez-vous avec l'ARS au sujet de la pharmacie (départ à la retraite du pharmacien) le 21 octobre 2026 à 14h00. Elle a également rendez-vous avec ALEOP pour la mise en place de deux abris voyageurs. 2 nouveaux abris seront installés avant fin 2026 : un, rue Villebois Mareuil et un, rue de la Libération en direction de Château-Gontier. Le 3ème sera installé en 2027, rue de la Libération en direction de Sablé. Il n'y a aucun frais pour la commune, tout est pris en charge par la Région.

Mme Christelle MORANCAIS, Présidente de la Région sera présente pour rencontrer la population le 29 octobre 2026 à 18h30 à la salle socio-culturelle de Meslay-du-Maine.

Mme le Maire informe que M. Amaury de Féligonde, propriétaire du Château de Chanay, a organisé un concours de nouvelles littéraires intitulé « La Bataille de Chanay à la manière de Jean de La Varende » afin de mettre en valeur le patrimoine historique local. Il a été lancé en septembre 2025. Il a reçu un énorme succès avec plus de 30 nouvelles reçues de toute la France et même de l'étranger. Trois auteurs de nouvelles ont été retenus et recevront un prix le samedi 24 octobre 2026 à l'occasion d'un goûter cocktail vers 16h30 au sein du Château de Chanay. Les élus sont conviés à y assister.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 12 novembre 2026 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26.

Séance du 15 octobre 2026 – Délibérations prises du n°2026-10-15-01 à n°2026-10-15-07

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2026-10-15-01	Demande de création d'adresse : 10 TER rue du chêne	**Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)**
2026-10-15-02	Demande de création d'adresse : 1, La Ribaudière	**Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)**
2026-10-15-03	Demande de création d'adresse : 8 Route des Pierres	**Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)**
2026-10-15-04	Proposition d'acquisition du 7 rue Villebois Mareuil	**Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)**
2026-10-15-05	Demande de remboursement de l'OGEC suite au paiement de deux factures de fournitures scolaires pour l'école privée Saint Jean-Baptiste	**Approuvée à l'UNANIMITÉ (11 VOIX POUR)**
2026-10-15-06	Projet de rénovation du local 14 rue de la Libération (onglerie)	**Approuvée à l'UNANIMITÉ (13 VOIX POUR)**
2026-10-15-07	Augmentation du temps de travail de l'emploi d'agent de restauration à partir du 1er novembre 2026	**Approuvée à l'UNANIMITÉ (13 VOIX POUR)**

Les élus municipaux présents à la séance du 15 octobre 2026

BOISSINOT Nolwenn	Maire
PAGERI Alain	1er Adjoint
GABILLARD Nathalie	2ème Adjointe
DONZALLAZ Éric	3ème Adjoint
BLANCHET Mathilde	4ème Adjointe
JONCHERAY Sylvain	Conseiller Municipal
PANNIER Manuela	Conseillère Municipale
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
CARLIER Honorine	Conseillère Municipale
LEPAGE Alexiane	Conseillère Municipale
DONATI Lorenzo	Conseiller Municipal
LAVAL Vincent	Conseiller Municipal

Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 12 novembre 2026

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Madame le Maire
	Delphine HUGNET	Nolwenn BOISSINOT